

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Société La Cité des Rocheuses

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société La Cité des Rocheuses, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société La Cité des Rocheuses au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
10 juin 2026

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 13)	2 310 806 \$	1 377 273 \$
Revenus locatifs	321 056	287 597
Autres apports (Note 14)	171 087	215 047
Amortissement des apports reportés (Note 11)	94 266	90 176
Subventions provinciales (Note 15)	80 388	99 414
Restaurant communautaire	74 193	-
Casino	47 702	1 076
Activités	31 920	54 619
Autres revenus	20 643	16 793
Intérêts	3 737	6 540
Dons	1 502	782
Adhésions	<u>402</u>	<u>190</u>
	<u>3 157 702</u>	<u>2 149 507</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 310 038	1 644 450
Honoraires de consultations	337 517	98 739
Amortissement des immobilisations	124 373	102 811
Fourniture et frais de bureau	64 494	16 556
Services publics	61 896	68 118
Déplacement	55 013	27 517
Cachets d'artistes	47 298	49 414
Activités*	42 229	7 998
Entretien et réparations	42 775	38 797
Divers	30 841	6 715
Location de bureau	25 480	7 500
Publicité et promotion	21 723	13 509
Téléphone	17 126	18 548
Assurances	8 054	7 456
Fournitures	4 694	3 657
Taxes d'affaires et permis	3 224	1 291
Frais bancaires	1 977	2 640
Dons	200	500
Intérêts bancaires	<u>88</u>	<u>3 476</u>
	<u>3 199 040</u>	<u>2 119 692</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(41 338) \$</u>	<u>29 815 \$</u>

* Le montant des stocks comptabilisé en charges durant l'exercice est de 38 780 \$.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation (Note 12)</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2026</u>	<u>Total 2025</u>
Solde au début de l'exercice	823 993 \$	200 000 \$	311 591 \$	1 335 584 \$	1 305 770 \$
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(30 106)	-	(11 232)	(41 338)	29 815
Investi en immobilisations corporelles	250 024	-	(250 024)	-	-
Affectations d'origine interne (Note 12)	<u>-</u>	<u>(150 000)</u>	<u>150 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 043 911</u> \$	<u>50 000</u> \$	<u>200 335</u> \$	<u>1 294 246</u> \$	<u>1 335 585</u> \$

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	321 189 \$	23 594 \$
Comptes à recevoir (Note 4)	132 202	570 604
Stocks (Note 5)	7 103	-
TPS à recevoir	35 410	32 234
Frais payés d'avance	-	5 152
Dépôts à terme, 5,50%, échu en avril 2025	<u>-</u>	<u>263 788</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	503 007	895 372
PLACEMENTS À LONG TERME (Note 6)	397	371
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	<u>2 645 096</u>	<u>2 454 300</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>3 141 397</u> \$	<u>3 350 043</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	-	61 915 \$
Dette bancaire	-	145 703
Comptes fournisseurs et charges à payer	141 372	74 152
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 9)	63 904	46 557
Dépôts reçus des clients	4 785	10 241
Revenus reportés (Note 10)	<u>35 905</u>	<u>45 585</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	245 966	384 153
APPORTS REPORTÉS (Note 11)	<u>1 601 185</u>	<u>1 630 306</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>1 847 151</u>	<u>2 014 459</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	1 043 911	823 993
Actifs nets grevé d'affectation (Note 12)	50 000	200 000
Actif net non-grevé d'affectation	<u>200 335</u>	<u>311 591</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>1 294 246</u>	<u>1 335 584</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>3 141 397</u> \$	<u>3 350 043</u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(41 338) \$	29 815 \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(94 266)	(90 176)
Amortissement des immobilisations	124 373	102 811
Intérêt réinvestit	<u>(25)</u>	<u>(4 660)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	(11 256)	37 790
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	11 006	542
Subventions à recevoir	423 938	50 250
Intérêt à recevoir	3 458	820
Stocks	(7 103)	-
Frais payés d'avance	5 152	50 809
Comptes fournisseurs et charges à payer	67 219	35 750
Salaires et cotisations sociales à payer	17 347	(26 505)
Taxes sur les produits et services	(3 175)	(26 809)
Revenus reportés	(9 680)	(112 204)
Dépôts reçus des clients	<u>(5 456)</u>	<u>6 908</u>
	<u>491 450</u>	<u>17 351</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports à l'achat d'immobilisations	<u>65 145</u>	<u>128 633</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(315 170)	(603 024)
Achats d'investissements	(700 000)	-
Ventes d'investissements	<u>963 788</u>	<u>100 000</u>
	<u>(51 382)</u>	<u>(503 024)</u>
Augmentation (Décroissance) nette de l'encaisse	505 213	(357 040)
Encaisse au début de l'exercice	<u>(184 024)</u>	<u>173 016</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>321 189</u> \$	<u>(184 024)</u> \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie consistent de:		
Encaisse	321 189 \$	23 594 \$
Découivre bancaire	-	(61 915)
Dette bancaire	<u>-</u>	<u>(145 703)</u>
	<u>321 189</u> \$	<u>(184 024)</u> \$

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Société la Cité des Rocheuses est un organisme sans but lucratif constitué en février 1993 en vertu de la « Societies Act » de la province de l'Alberta, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission de la Cité est de fournir un lieu de rassemblement et de service au grand public, de diffuser un programme artistique, culturel et communautaire en français répondant aux besoins et désirs des francophones et francophiles de la région de Calgary, en accordant une attention particulière à la jeunesse. De plus, la Cité accompagne les nouveaux arrivants ainsi que l'ensemble des communautés immigrantes dans leurs démarches d'installation.

78 % (2025 - 69 %) des revenus de la Cité proviennent de subventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de La Cité ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations, leur amortissement ainsi que l'amortissement des apports reportés liés à l'acquisition des immobilisations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

- b) La Cité applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions, contributions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les revenus locatifs sont constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée des baux.

Les autres revenus, les activités et adhésions sont constatés à titre de produits au moment de l'encaissement ou au moment où l'évènement a lieu ou le service est rendu.

Les contributions et revenus provenant du fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment sont constatés directement à l'actif net grevé d'affectations internes.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

Instruments financiers

- c) La Cité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions entre apparentées qui sont évaluées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable, selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des subventions à recevoir, du dépôt à terme et des parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Stocks

- f) Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser les ventes.

Immobilisations corporelles

- g) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentées ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié et aucun amortissement n'est pris dans l'année de disposition.

Bâtiment destiné à la location	4%	Amortissement dégressif
Mobiliers et équipement	20%	Amortissement dégressif
Matériel informatique	30%	Amortissement dégressif
Stationnement et aménagements	8%	Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Cité, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

Apports reçus sous forme de services et matériel

h) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider La Cité à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel utilisé dans le cours normal des activités sont évalués à leur juste valeur s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Encaisse non-grevée d'affectation	\$ <u>230,499</u>	\$ <u>(232,232)</u>
Encaisse grevée d'affectation - dépôts reçus des clients	4,785	10,241
Encaisse grevée d'affectation - revenus reportés	35,905	45,585
Encaisse grevée d'affectation interne	<u>50,000</u>	<u>200,000</u>
Total de l'encaisse affectée	<u>90,690</u>	<u>255,826</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 321,189</u>	<u>\$ 23,594</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Subventions à recevoir	\$ 127,276	\$ 551,214
Comptes clients	4,926	15,932
Intérêt à recevoir	<u>-</u>	<u>3,458</u>
	<u>\$ 132,202</u>	<u>\$ 570,604</u>

5. STOCKS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Nourriture	\$ 5,446	\$ -
Boisson	<u>1,657</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 7,103</u>	<u>\$ -</u>

6. PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Parts Sociales - Connect First Credit Union	<u>\$ 397</u>	<u>\$ 371</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u>		<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>Cumulé</u>	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Bâtiment destiné à la location	4 547 868	\$ 2 665 453	\$ 1 882 415	\$ 1 952 362	\$
Stationnement et aménagements	300 908	6 520	294 388	-	
Terrain	257 545	-	257 545	257 545	
Mobiliers et équipement	611 583	403 321	208 262	241 896	
Matériel informatique	<u>27 097</u>	<u>24 611</u>	<u>2 486</u>	<u>2 497</u>	
	<u>5 745 001</u>	\$ <u>3 099 905</u>	\$ <u>2 645 096</u>	\$ <u>2 454 300</u>	\$

8. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Cité possède une découvert bancaire autorisée au montant de 50 000 \$. Ce découvert est garanti par une convention de sécurité générale couvrant tous les actifs présents et futurs de la Cité, une charge sur le terrain et le bâtiment destiné à la location au montant de 50 000 \$ et une cession de tous les loyers. Le découvert porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %. Le taux préférentiel de l'institution prêteuse est 4.45 % au 31 mars 2026. La Cité détient une carte de crédit autorisé au montant de 20 000 \$ à un taux de 20,99 %. Le solde à payer au 31 mars 2026 est de 16 129 \$ (2025 - 12 850 \$) et est inclus dans les comptes fournisseurs et charges courus.

9. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 28 458 \$ (2025 - 19 489 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

10. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine Canadien	- \$	135 336 \$	(101 852) \$	33 484 \$
Casino	2 273	82 995	(82 847)	2 421
Alberta Culture	<u>43 312</u>	<u>37 075</u>	<u>(80 387)</u>	<u>-</u>
	<u>45 585</u> \$	<u>255 406</u> \$	<u>(265 086)</u> \$	<u>35 905</u> \$

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les fractions non-amortis des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour la période sont comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Balance d'ouverture	1 630 306 \$	1 591 849 \$
Apports reçus ou utilisés	65 145	128 633
Montant amorti au revenu	<u>(94 266)</u>	<u>(90 176)</u>
Balance de fermeture	<u>1 601 185 \$</u>	<u>1 630 306 \$</u>

12. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment

Par voie de résolution, le conseil d'administration a créé une réserve de 150 000 \$ pour l'aménagement d'espaces de stationnement et une réserve de 50 000 \$ pour un fonds d'urgence. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a libéré 150 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement d'espaces de stationnement

13. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	2 208 954 \$	1 299 215 \$
Patrimoine Canadien	67 500	68 820
Fédération de la jeunesse canadienne-française	29 352	4 238
Téléfilm Canada	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	<u>2 310 806 \$</u>	<u>1 377 273 \$</u>

14. AUTRES APPORTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Société de la francophonie manitobaine	152 432 \$	104 337 \$
Fédération culturel canadienne française	10 000	-
CANAF	5 000	16 000
RAFA	1 905	1 652
Autres	1 750	-
Centre for Newcomers	-	65 000
Calgary Foundation	-	25 807
Fondation Canadiennes pour les dialogues des cultures	<u>-</u>	<u>2 250</u>
	<u>171 087 \$</u>	<u>215 046 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

15. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Alberta Culture	47 788 \$	86 624 \$
Gouvernement du Québec	23 000	3 000
Alberta Foundation for the Arts	<u>9 600</u>	<u>9 790</u>
	<u>80 388 \$</u>	<u>99 414 \$</u>

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2026, la Cité s'était engagée à acquérir des immobilisations pour un montant total de 36 172 \$.

17. RISQUES FINANCIERS

La Cité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

La Cité est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients, subventions à recevoir et autre compte à recevoir.

Risque de liquidité :

La Cité est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers à court terme.

Autres risques de prix :

La Cité est exposée aux autres risques de prix dû à ses revenus locatifs qui incluent des revenus de baux à long terme. La juste valeur de ces revenus pourrait changer comparativement au marché locatif local, cependant la Cité serait toujours tenue d'honorer les baux signés.